

# COMPTES DE LA SANTÉ

2019-2020

2020-2021

2021-2022

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SERVICES SOCIAUX



**COMPTES  
DE LA SANTÉ  
2019-2020  
2020-2021  
2021-2022**

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ**

**ET DES SERVICES SOCIAUX**

## **ÉDITION**

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document a été publié en quantité limitée et n'est maintenant disponible qu'en version électronique à l'adresse : **[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)** section **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN : 978-2-550-91071-8 (version PDF)

Les photographies contenues dans cette publication ne servent qu'à illustrer les différents sujets abordés.  
Les personnes y apparaissant sont des figurants.

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

## **MESSAGE DU MINISTRE**

Monsieur François Paradis  
Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Je suis heureux de porter à votre connaissance la 12<sup>e</sup> édition des Comptes de la santé. La période qui fait l'objet de cette présentation s'étend de 2019-2020 à 2021-2022.

Le secteur de la santé et des services sociaux occupe une place stratégique dans les actions du gouvernement du Québec. De ce fait, et en raison du contexte de crise sanitaire lié à la COVID-19, sa mission de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, s'en trouve renforcée.

En tant qu'organisation qui gère la plus grande part du budget de l'État québécois, le ministère de la Santé et des Services sociaux prend très au sérieux un tel effort de reddition de comptes, effort qu'il importe de faire chaque année avec la plus grande transparence et rigueur. Le présent document dresse l'évolution des dépenses en matière de santé et de services sociaux ainsi que les différents programmes mis en œuvre pour accompagner la population québécoise, renseigne sur les indicateurs de performance et présente les différentes sources de financement.

Outre le fait qu'il dresse un portrait juste et fiable de notre réseau de santé et de services sociaux, ce document vous permet de constater les efforts qui ont été mis en place ces derniers mois, tant en matière de ressources financières, humaines et matérielles, afin d'aider l'ensemble du réseau de la santé à faire face à cette crise sanitaire majeure.

Par ailleurs, je suis persuadé que les renseignements contenus dans cette édition des Comptes de la santé vous permettront d'avoir un bon aperçu de la situation actuelle et des nécessaires orientations à prendre en compte au cours des prochains mois et années, afin qu'ensemble nous puissions poser les bases d'une refondation de notre système de santé que nous voulons plus humain et plus performant.

Je vous prie donc d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Christian Dubé**  
Ministre de la Santé et des Services sociaux



# TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE .....</b>	<b>1</b>
<b>1 REVUE FINANCIÈRE DES COMPTES DE LA SANTÉ .....</b>	<b>3</b>
1.1 Croissance des dépenses de santé et de services sociaux ainsi que des sources de financement.....	3
1.2 Dépenses de santé et de services sociaux .....	4
Dépenses par programme budgétaire et autres .....	4
Organismes communautaires et autres organismes.....	4
Dépenses relatives à la pandémie pour renforcer le système de santé.....	6
Dépenses regroupées par supercatégorie .....	6
Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC).....	7
Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA) .....	8
1.3 Sources de financement.....	9
Fonds des services de santé .....	9
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC).....	10
Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA) .....	10
Contributions du gouvernement fédéral .....	11
Contributions des usagers .....	12
Contributions – autres ministères et organismes .....	13
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général .....	13
<b>2 PROGRAMMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX .....</b>	<b>15</b>
2.1 Définition des programmes .....	16
2.2 Configuration des programmes .....	17
Programmes-services.....	17
Programmes-soutien .....	17
2.3 Programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population....	18
Santé publique .....	18
Services généraux – activités cliniques et d'aide .....	18
2.4 Programmes-services répondant à des problématiques particulières .....	19
Soutien à l'autonomie des personnes âgées .....	19
Déficience physique.....	19
Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme .....	19
Jeunes en difficulté.....	19
Dépendances.....	20
Santé mentale .....	20

Santé physique.....	20
<b>2.5 Programmes-soutien.....</b>	<b>21</b>
Administration.....	21
Soutien aux services.....	21
Gestion des bâtiments et des équipements.....	21
<b>2.6 Ventilation par programme des dépenses du réseau .....</b>	<b>22</b>
<b>2.7 Sources de financement des programmes du réseau .....</b>	<b>23</b>
<b>3 PERFORMANCE ET INDICATEURS DE RÉSULTATS .....</b>	<b>25</b>
3.1 Portrait de l'effectif et des établissements.....	25
3.2 Volumes et nature des soins et services.....	27
<b>4 SOURCES DE FINANCEMENT POUR CERTAINES ACTIVITÉS.....</b>	<b>29</b>
Contribution du régime public d'assurance médicaments .....	29
Contributions par type de prestation d'assurance.....	30
Contribution des adultes hébergés .....	31
Financement du transport ambulancier.....	32
<b>5 DÉPENSES EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX ET SOURCES DE FINANCEMENT, 2020-2021.....</b>	<b>33</b>
<b>6 CONCILIATION DES DÉPENSES DES COMPTES DE LA SANTÉ AVEC CELLES DE LA MISSION SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DANS LES COMPTES PUBLICS.....</b>	<b>37</b>

## LISTE DES TABLEAUX, DU SCHÉMA ET DES GRAPHIQUES

TABLEAU 1	Dépenses de santé et de services sociaux et sources de financement .....	3
TABLEAU 2	Dépenses par programme budgétaire et autres.....	5
TABLEAU 3	Dépenses relatives à la pandémie pour renforcer le système de santé .....	6
TABLEAU 4	Dépenses regroupées par supercatégorie .....	6
TABLEAU 5	Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis par volet.....	7
TABLEAU 6	Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants .....	8
TABLEAU 7	Fonds des services de santé.....	9
TABLEAU 8	Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis .....	10
TABLEAU 9	Fonds de soutien aux proches aidants .....	10
TABLEAU 10	Contributions du gouvernement fédéral.....	11
TABLEAU 11	Contributions des usagers .....	12
TABLEAU 12	Contributions – autres ministères et organismes.....	13
TABLEAU 13	Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général .....	13
GRAPHIQUE 1	Proportion des dépenses des programmes-services et des programmes-soutien du réseau, 2020-2021.....	15
SCHÉMA 1	Configuration d'ensemble.....	18
TABLEAU 14	Ventilation par programme des dépenses du réseau .....	22
TABLEAU 15	Sources de financement des programmes du réseau .....	23
GRAPHIQUE 2	Effectif au 31 mars 2021 .....	25
TABLEAU 16	Volumes de soins et services rendus par programme et par service .....	27
TABLEAU 17	Financement du régime public d'assurance médicaments .....	29
TABLEAU 18	Contributions par type de prestation d'assurance, 2020-2021 .....	30
TABLEAU 19	Financement des services d'hébergement en établissement .....	31
TABLEAU 20	Financement du transport ambulancier, 2020-2021 .....	32
TABLEAU 21	Dépenses par entité, 2020-2021.....	33
TABLEAU 22	Sources de financement par entité, 2020-2021 .....	34
TABLEAU 23	Conciliation des dépenses des Comptes de la santé avec celles de la mission Santé et Services sociaux dans les <i>Comptes publics 2020-2021</i> .....	38



## CONTEXTE

Les Comptes de la santé sont un instrument qui permet notamment d'informer la population :

- de l'impact de la consommation des soins et des services sur l'évolution des coûts de notre système de santé et de services sociaux;
- des choix auxquels nous faisons face collectivement pour préserver et renforcer l'accès et la qualité des services de santé et des services sociaux.

Les Comptes de la santé ont pour objectifs :

- d'assurer la transparence quant aux sommes consacrées au secteur de la santé et des services sociaux;
- d'informer la population de l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux parmi les dépenses de l'ensemble des autres missions de l'État;
- de constituer une base de référence pour les discussions publiques portant sur les enjeux et les choix à effectuer pour assurer la pérennité du financement du système de santé et des services sociaux.

Rendus publics annuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, les Comptes de la santé contiennent des informations financières permettant de comprendre l'importance des ressources allouées au système de santé et de services sociaux. Le ministère des Finances collabore à la préparation de certaines informations financières.

Les données financières produites pour établir les Comptes de la santé représentent les résultats consolidés des entités suivantes :

- Corporation d'urgences-santé (CUS);
- Fonds de l'assurance médicaments (FAM);
- Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC);
- Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA);
- Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux (FRISSSS);
- Fonds des services de santé;
- Héma-Québec;
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ);
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS);
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), y compris les responsabilités attribuées à l'égard des aînés ainsi que les montants inscrits dans les comptes à fin déterminée et les organismes budgétaires suivants :
  - Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE);
  - Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);
- Revenus de transferts fédéraux (collaboration du ministère des Finances);

- Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ);
- Réseau de la santé et des services sociaux (centres intégrés de santé et de services sociaux, autres établissements publics et instances régionales).

Par ailleurs, la dépense totale de santé et de services sociaux consolidée des Comptes de la santé intègre, notamment, le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments, le service de la dette du réseau et la contribution du gouvernement, en tant qu'employeur, au Fonds des services de santé. Les Comptes de la santé ne comprennent pas certains crédits d'impôt remboursables qui, aux fins des comptes publics, sont considérés comme des dépenses plutôt qu'une réduction de l'impôt sur le revenu. À cet effet, la conciliation des dépenses des Comptes de la santé à partir des dépenses consolidées de la mission Santé et Services sociaux dans les *Comptes publics 2020-2021* est présentée dans la section 6.

Les données de 2019-2020 ont fait l'objet de reclassements et de redressements pour les rendre comparables aux données présentées pour l'année 2020-2021.

Les données de 2021-2022 sont établies en fonction du *Point sur la situation économique et financière du Québec* publié en novembre 2021.

À noter que pour les années 2019-2020 et 2020-2021, les dépenses en santé et en services sociaux incluent celles relatives à la pandémie pour renforcer le système de santé.

**Avis à la lectrice et au lecteur :** Compte tenu de l'envergure des dépenses non récurrentes effectuées par le gouvernement du Québec en 2020-2021 pour faire face à la pandémie de COVID-19, notamment en santé et services sociaux, la croissance des investissements dédiés à certaines activités entre 2019-2020 et 2020-2021 s'avère particulièrement élevée.

À l'inverse, la diminution des dépenses dans certaines activités cliniques entre le niveau constaté en 2020-2021 et la projection pour 2021-2022 s'explique par l'ampleur des actions déployées dès le début de la crise sanitaire, en 2020-2021.

# 1 REVUE FINANCIÈRE DES COMPTES DE LA SANTÉ

## 1.1 Croissance des dépenses de santé et de services sociaux ainsi que des sources de financement

Cette section présente un tableau sommaire de l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux, ainsi que les sources de financement.

**TABLEAU 1**

Dépenses de santé et de services sociaux<sup>1</sup> et sources de financement<sup>2</sup>  
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>	Variation annuelle moyenne <sup>3</sup> (%)
<b>Dépenses de santé et de services sociaux</b>				
Dépenses de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux	41 082	51 458	50 746	11,1
<b>Dépenses assumées par les usagers et autres</b>	<b>4 658</b>	<b>3 847</b>	<b>7 239</b>	<b>24,7</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX</b>	<b>45 740</b>	<b>55 305</b>	<b>57 985</b>	<b>12,6</b>
<b>Sources de financement</b>				
Fonds des services de santé	7 979	7 983	9 029	
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	29	71	85	
Fonds de soutien aux proches aidants <sup>4</sup>	16	15	9	
Contributions du gouvernement fédéral	9 702	12 563	11 790	
Contributions des usagers	3 468	3 423	3 824	
Contributions - autres ministères et organismes	592	549	557	
Revenus d'autres sources <sup>5</sup>	1 153	933	1 122	
<b>Sous-total</b>	<b>22 939</b>	<b>25 537</b>	<b>26 416</b>	<b>7,3</b>
<b>Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général<sup>6</sup></b>	<b>22 801</b>	<b>29 768</b>	<b>31 569</b>	<b>17,7</b>
<b>TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>45 740</b>	<b>55 305</b>	<b>57 985</b>	<b>12,6</b>

P. Dépenses prévisionnelles.

1. Y compris les dépenses des mesures instaurées relativement aux répercussions de la pandémie pour renforcer le système de santé pour 2019-2020, 2020-2021 ainsi que 2021-2022.

2. Ces données ont été compilées à partir de documents produits par le ministère de la Santé et des Services sociaux, des comptes publics et des états financiers de tous les organismes qui sont inclus dans le périmètre comptable de la mission Santé et Services sociaux. Ces données incluent, notamment, des montants liés à la contribution des usagers à l'assurance médicaments et les intérêts sur le service de la dette.

3. Variation annuelle moyenne de 2019-2020 à 2021-2022.

4. Ces contributions proviennent des revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac et autres.

5. Les revenus d'autres sources incluent notamment les revenus liés aux activités de recherche, de stationnement, de restauration, de location de téléviseurs et d'immeubles, ainsi que les dons.

6. Aux fins des Comptes de la santé, la différence est pourvue à même les autres impôts et taxes provenant du fonds général.

## 1.2 Dépenses de santé et de services sociaux

Cette section illustre l'évolution des postes de dépenses en santé et en services sociaux depuis 2019-2020.

### Dépenses par programme budgétaire et autres

Le tableau ci-après présente, notamment, les dépenses par programme selon la nomenclature du budget de dépenses. Les données 2021-2022 sont établies en fonction du document *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2021. Les sources de données 2019-2020 et 2020-2021 pour ce tableau concernant les dépenses réelles proviennent principalement des comptes publics.

### Organismes communautaires et autres organismes

Les données des organismes communautaires et autres organismes regroupent les dépenses des organismes nationaux et régionaux.

Les dépenses réelles sont de 736 millions de dollars pour 2019-2020 et de 898 millions de dollars pour 2020-2021.

Pour 2021-2022, le budget de dépenses prévisionnelles incluant les mesures instaurées relatives à la pandémie pour renforcer le système de santé s'élève à 777 millions de dollars.

TABLEAU 2

Dépenses par programme budgétaire et autres<sup>1</sup>  
(en millions de dollars)

Programme	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>	Variation annuelle moyenne <sup>2</sup> (%)
<b>DÉPENSES PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE<sup>3</sup></b>				
<b>1 - Fonctions de coordination<sup>4</sup></b>	<b>1 005</b>	<b>3 638</b>	<b>200</b>	<b>-55,4</b>
<b>2 - Services dispensés à la population</b>				
Établissements de santé et de services sociaux	23 911	30 847	32 650	16,9
Organismes communautaires et autres organismes	736	898	777	2,7
Activités connexes	3 093	3 625	4 119	15,4
Service de la dette <sup>5</sup>	1 707	1 768	1 856	4,3
<b>Sous-total</b>	<b>29 447</b>	<b>37 138</b>	<b>39 402</b>	<b>15,7</b>
<b>3 - Office des personnes handicapées du Québec</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>10,9</b>
<b>4 - Régie de l'assurance maladie du Québec</b>	<b>10 590</b>	<b>10 643</b>	<b>11 092</b>	<b>2,3</b>
<b>5 - Condition des aînés</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>36</b>	<b>15,5</b>
<b>Sous-total - Dépenses par programme budgétaire</b>	<b>41 082</b>	<b>51 458</b>	<b>50 746</b>	<b>11,1</b>
<b>AUTRES DÉPENSES</b>				
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	23	24	107	115,7
Fonds de soutien aux proches aidants	16	18	10	-20,9
Régie de l'assurance maladie du Québec <sup>6</sup>	1 618	1 555	1 751	4,0
Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances)	972	1 006	1 145	8,5
Autres entités (nettes des éliminations des opérations entre les entités)	2 029	1 244	4 226	44,3
<b>Sous-total - Autres dépenses</b>	<b>4 658</b>	<b>3 847</b>	<b>7 239</b>	<b>24,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45 740</b>	<b>55 305</b>	<b>57 985</b>	<b>12,6</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>9,94</b>	<b>12,52</b>	<b>11,85</b>	

P. Dépenses prévisionnelles.

1. Y compris les dépenses des mesures instaurées relativement aux répercussions de la pandémie pour renforcer le système de santé pour 2019-2020 ainsi que 2020-2021.

2. Variation annuelle moyenne de 2019-2020 à 2021-2022.

3. La dépense 2019-2020 a été redressée. Les dépenses de programmes du MSSS financent pour 11 320 M\$ en 2020-2021 (11 247 M\$ en 2019-2020) des dépenses de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les autres dépenses de la RAMQ sont financées par les revenus autonomes pour 1 555 M\$ en 2020-2021 (1 618 M\$ en 2019-2020).

4. La dépense 2019-2020 a été redressée. Ce programme inclut les incidences du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, soit 1 078 M\$ en 2020-2021 (856 M\$ en 2019-2020). L'incidence a été considérée globalement dans ce programme, plutôt que dans chacun des programmes. Les dépenses prévisionnelles excluent la réforme comptable pour l'année 2021-2022.

5. La dépense du service de la dette comprend le remboursement de capital et d'intérêts ainsi que la provision requise pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations.

6. Dépenses financées par les revenus autonomes de la RAMQ. Ce montant exclut la franchise et la coassurance du régime public d'assurance médicaments.

## Dépenses relatives à la pandémie pour renforcer le système de santé

En 2019-2020, les dépenses engagées pour faire face à la COVID-19 dans le secteur de la santé et des services sociaux s'élèvent à 209,9 millions de dollars.

Le tableau suivant présente les mesures instaurées en 2020-2021 relatives à la pandémie de la COVID-19 pour renforcer le système de santé ainsi que leur continuité en 2021-2022.

**TABLEAU 3**

### Dépenses relatives à la pandémie pour renforcer le système de santé<sup>1</sup> (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>
Réduire la liste d'attente en chirurgie	—	134
Reconnaître les efforts additionnels et améliorer les conditions des travailleurs de la santé <sup>(2)</sup>	2 568	2 223
Rehausser les services auprès de la population et la sécurité du personnel de la santé <sup>(2)</sup>	7 205	3 931
Améliorer de manière durable les soins en santé	176	750
<b>TOTAL</b>	<b>9 949</b>	<b>7 038</b>
<b>En % des dépenses de santé et de services sociaux</b>	<b>17,99</b>	<b>12,14</b>

P. Dépenses prévisionnelles.

1. Ces coûts excluent le délestage des activités de 2 333 M\$ en 2020-2021, de 1 111 M\$ en 2021-2022 et les dépenses en santé mentale.
2. En 2021-2022, les mesures en lien avec l'urgence sanitaire se terminent le 31 décembre 2021.

## Dépenses regroupées par supercatégorie

Le tableau suivant présente l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux regroupées par supercatégorie.

**TABLEAU 4**

### Dépenses regroupées par supercatégorie (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	Variation (%)
Rémunération	29 175	33 681	15,4
Fonctionnement	10 385	14 574	40,3
Transfert	4 545	5 359	17,9
Service de la dette (intérêts) <sup>1</sup>	582	593	1,9
Créances douteuses et autres provisions	81	92	13,6
Autres <sup>2</sup>	972	1 006	3,5
<b>TOTAL</b>	<b>45 740</b>	<b>55 305</b>	<b>20,9</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>9,94</b>	<b>12,52</b>	

1. Contrairement au tableau 2, la dépense du service de la dette inclut uniquement les intérêts sur la dette.

2. Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).

## Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC)

En 2018-2019, à la suite de l'adoption de la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis*, édictant la *Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* (2018, chapitre 19), le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis. Ce fonds, inscrit dans la *Loi encadrant le cannabis*, permet notamment de réaliser certaines activités liées à la prévention des méfaits du cannabis, à la recherche, au traitement et à la mise en œuvre de celle-ci. Il est à noter également qu'une somme annuelle minimale de 25 millions de dollars est annoncée dans cette loi pour ce fonds jusqu'en 2022-2023.

TABLEAU 5

Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis par volet  
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>
<b>Volet - Activité</b>			
Volet 1 - Prévention	14	15	49
Volet 2 - Recherche et surveillance	2	3	12
Volet 3 - Services curatifs	3	3	40
Volet 4 - Mise en œuvre	1	0	1
<b>Sous-total</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>102</b>
<b>Volet - Soutien</b>			
Rémunération et fonctionnement	3	3	5
<b>Sous-total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>107</b>
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,05</i>	<i>0,04</i>	<i>0,18</i>

P. Dépenses prévisionnelles.

## Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA)

Le Fonds de soutien aux proches aidants a été transféré du ministère de la Famille à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019. Ce Fonds contribue à la réalisation de la mission de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants en soutenant les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien réguliers à domicile à des personnes ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Les activités du Fonds ont cessé le 31 octobre 2021. À compter de cette date, les sommes affectées au financement de mesures visant à faire connaître la contribution des proches aidants, à la faire reconnaître et à soutenir ces personnes dans leur rôle seront intégrées au portefeuille Santé et Service sociaux.

### TABLEAU 6

#### Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>
Subvention pour le soutien aux proches aidants	16	18	10
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>10</b>
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,03</i>	<i>0,03</i>	<i>0,02</i>

P. Dépenses prévisionnelles.

### 1.3 Sources de financement

Cette section présente l'évolution de la part respective des revenus provenant du Fonds des services de santé, du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis, du Fonds de soutien aux proches aidants ainsi que des contributions du gouvernement fédéral, des usagers, d'autres ministères et organismes, de même que du gouvernement du Québec (impôts et taxes du fonds général), attribués au financement de la santé.

#### Fonds des services de santé

Le Fonds des services de santé a été institué pour soutenir le financement des soins et des services sociaux. Le Fonds est alimenté par les cotisations des employeurs et des particuliers perçues par Revenu Québec.

Pour les employeurs, le taux de cette cotisation est resté constant depuis 1995 à 4,26 % de la masse salariale totale. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce taux a été réduit pour les petites et moyennes entreprises (PME) œuvrant dans le secteur primaire et manufacturier, et dont la masse salariale annuelle est inférieure à 6,5 millions de dollars. En tenant compte de cette réduction, le taux pour ces PME varie de 1,25 % à 4,26 %.

Pour les particuliers, la cotisation pour l'année d'imposition 2021 est de 1 % des revenus assujettis qui excèdent 15 360 \$ (15 765 \$ en 2022), pour un montant maximal de 1 000 \$. Certains types de revenus sont toutefois exclus de l'assiette de cette cotisation. Il s'agit, notamment, des revenus d'emploi, des prestations de la sécurité du revenu, des indemnités versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ainsi que de la pension de la Sécurité de la vieillesse.

#### TABLEAU 7

##### Fonds des services de santé (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>	Variation annuelle moyenne <sup>1</sup> (%)
Cotisations des employeurs	7 702	7 687	8 684	6,2
Cotisations des particuliers	277	296	345	11,6
<b>TOTAL</b>	<b>7 979</b>	<b>7 983</b>	<b>9 029</b>	<b>6,4</b>
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>17,44</i>	<i>14,43</i>	<i>15,57</i>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne de 2019-2020 à 2021-2022.

## Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC)

Le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis a été institué pour réaliser des activités liées à la prévention en matière de consommation du cannabis, à la recherche, au traitement et à la mise en œuvre de la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, chapitre 16). Le Fonds est principalement constitué de sommes versées par le ministère des Finances provenant de la vente du cannabis. Dans l'éventualité où, pour chacune des années 2018-2019 à 2022-2023, le versement provenant de la vente du cannabis au FPRMC n'atteignait pas le seuil minimal de 25 millions de dollars, le ministre des Finances verserait au FPRMC la somme requise pour combler la différence.

TABLEAU 8

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis  
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>
Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis	29	71	85
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>71</b>	<b>85</b>
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,06</i>	<i>0,13</i>	<i>0,15</i>

P. Financement prévisionnel.

## Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA)

Le Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA) a été institué afin de contribuer à la réalisation de la mission de la ministre responsable des Aînés, en soutenant des proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien réguliers à domicile à des personnes ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Les revenus annuels du Fonds proviennent principalement des revenus de la taxe sur le tabac. Les activités du Fonds ont cessé le 31 octobre 2021.

TABLEAU 9

Fonds de soutien aux proches aidants  
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>
Revenus provenant des taxes à la consommation - Tabac et autres	16	15	9
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>9</b>
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,03</i>	<i>0,03</i>	<i>0,02</i>

P. Financement prévisionnel.

## Contributions du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral contribue au financement des soins de santé principalement au moyen du Transfert canadien en matière de santé.

Le tableau ci-dessous présente les contributions du gouvernement fédéral sur 3 ans.

TABLEAU 10

### Contributions du gouvernement fédéral (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>	Variation annuelle moyenne <sup>1</sup> (%)
<b>TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL</b>				
<b>Transferts pour la santé</b>				
Transfert canadien en matière de santé	6 369	6 518	7 575	9,1
Fonds ciblés	248	282	563	
<b>Autres programmes</b>				
Accord sur la relance sécuritaire <sup>2</sup>		2 078		
Fonds de soutien aux travailleurs autonomes essentiels de la COVID-19		438		
Équipements de protection individuelle			353	
Entente relative à la Loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents	30	30	30	
Subventions versées aux établissements de santé et de services sociaux et autres organismes	199	272	237	
<b>Sous-total</b>	<b>6 846</b>	<b>9 618</b>	<b>8 758</b>	<b>13,1</b>
<b>IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS</b>				
<b>Portion notionnelle de l'abattement spécial du Québec relative au Transfert canadien en matière de santé<sup>3</sup></b>	<b>2 856</b>	<b>2 945</b>	<b>3 032</b>	<b>3,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 702</b>	<b>12 563</b>	<b>11 790</b>	<b>10,2</b>
<b>En % des dépenses de santé et de services sociaux</b>	<b>21,21</b>	<b>22,72</b>	<b>20,33</b>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne de 2019-2020 à 2021-2022.

2. Ce montant a servi au financement des dépenses engendrées par la pandémie de COVID-19 liées au dépistage, à la recherche des contacts et à la gestion des données, à la capacité des systèmes de santé, aux populations vulnérables ainsi qu'aux équipements de protection individuelle.

3. La portion notionnelle de l'abattement spécial relative au Transfert canadien en matière de santé correspond à 62 % de l'abattement spécial du Québec de 13,5 %. Ce montant est ajouté aux contributions du gouvernement fédéral à des fins illustratives.

## Contributions des usagers

Ce tableau présente les diverses contributions des usagers au financement des services de santé et des services sociaux.

TABLEAU 11

### Contributions des usagers (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>	Variation annuelle moyenne <sup>1</sup> (%)
<b>Régime public d'assurance médicaments</b>				
Primes	1 234	1 243	1 489	9,8
Franchises et coassurances	972	1 006	1 145	8,5
<b>Sous-total</b>	<b>2 206</b>	<b>2 249</b>	<b>2 634</b>	<b>9,3</b>
<b>Contributions des adultes hébergés</b>	<b>913</b>	<b>898</b>	<b>910</b>	<b>-0,2</b>
<b>Suppléments pour chambres privées et semi-privées</b>	<b>35</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>-30,3</b>
<b>Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil</b>	<b>87</b>	<b>69</b>	<b>70</b>	<b>-10,3</b>
<b>Autres contributions des usagers<sup>2</sup></b>	<b>227</b>	<b>190</b>	<b>193</b>	<b>-7,8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 468</b>	<b>3 423</b>	<b>3 824</b>	<b>5,0</b>
<b>En % des dépenses de santé et de services sociaux</b>	<b>7,58</b>	<b>6,19</b>	<b>6,59</b>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne de 2019-2020 à 2021-2022.

2. Cette catégorie comprend des services dentaires non assurés par les établissements, des frais facturés aux non-résidents et des contributions versées par des tiers au profit d'usagers qui n'ont rien à déboursier.

## Contributions – autres ministères et organismes

Ce tableau présente les contributions provenant d'autres entités gouvernementales au financement des services de santé et des services sociaux.

TABLEAU 12

### Contributions – autres ministères et organismes (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>	Variation annuelle moyenne <sup>1</sup> (%)
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	226	201	204	-5,0
Fonds d'assurance automobile du Québec	177	167	169	-2,3
Fonds de recherche du Québec – Santé	53	58	59	5,5
Loto-Québec	22	22	23	2,2
Ententes réciproques avec les autres provinces (Régie de l'assurance maladie du Québec)	49	33	33	-17,9
Autres	65	68	69	3,0
<b>TOTAL</b>	<b>592</b>	<b>549</b>	<b>557</b>	<b>-1,9</b>
<b>En % des dépenses de santé et de services sociaux</b>	<b>1,29</b>	<b>0,99</b>	<b>0,96</b>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne de 2019-2020 à 2021-2022.

## Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général

Ce tableau montre l'évolution de la contribution du gouvernement du Québec en provenance du fonds général pour le financement des services de santé et des services sociaux.

TABLEAU 13

### Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>	Variation annuelle moyenne <sup>1</sup> (%)
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général	22 801	29 768	31 569	17,7
<b>En % des dépenses de santé et de services sociaux</b>	<b>49,85</b>	<b>53,83</b>	<b>54,44</b>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne de 2019-2020 à 2021-2022.



## 2 PROGRAMMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

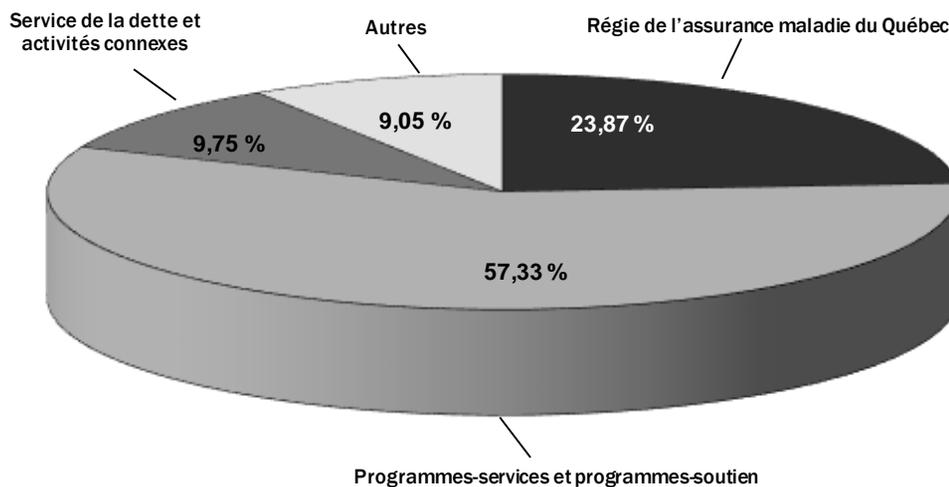
En 2015, la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* a entraîné le regroupement régional des services de santé et des services sociaux.

Les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) ont pour responsabilité, notamment, d'offrir l'ensemble des services à la population et de répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programme-services. En outre, la *Loi* prévoit que le financement et la reddition de comptes des établissements de santé et de services sociaux doivent se faire en fonction des programmes-services.

Le graphique qui suit présente la part des programmes-services et des programmes-soutien dans l'ensemble des dépenses de santé et de services sociaux. Pour l'exercice 2020-2021, la part affectée à ces programmes est de 57,33 %.

### GRAPHIQUE 1

Proportion des dépenses des programmes-services et des programmes-soutien du réseau, 2020-2021 (en pourcentage)



## 2.1 Définition des programmes

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, un programme est un regroupement de services et d'activités. Il existe deux types de programmes : les programmes-services et les programmes-soutien.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisé dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux ou, encore, aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services.

La définition d'un programme-services suppose que :

- le regroupement des services qui forme un programme est fondé sur la notion de besoin. Chaque programme doit regrouper l'ensemble des services et des activités qui permet de répondre aux besoins de la population ou à un profil de besoins d'un groupe de personnes;
- les besoins ou les profils de besoins priment par rapport aux frontières des établissements, aux territoires professionnels, à des domaines d'activité et autres;
- tout programme comporte des services qui lui sont propres et des services qu'il partage avec d'autres programmes. Par exemple, dans le programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, on trouve des services gériatriques qui sont propres à ce programme. À l'inverse, les services de pharmacie, de physiothérapie ou encore de soins infirmiers font partie du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, mais ils appartiennent aussi à d'autres programmes comme Santé physique.

## 2.2 Configuration des programmes

Cette section présente la configuration des programmes ainsi qu'un schéma de son ensemble.

### Programmes-services

Les programmes-services se subdivisent à leur tour en deux catégories.

- Les programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population :
  - Santé publique;
  - Services généraux – activités cliniques et d'aide.
- Les programmes-services répondant à des problématiques particulières :
  - Soutien à l'autonomie des personnes âgées;
  - Déficience physique;
  - Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
  - Jeunes en difficulté;
  - Dépendances;
  - Santé mentale;
  - Santé physique.

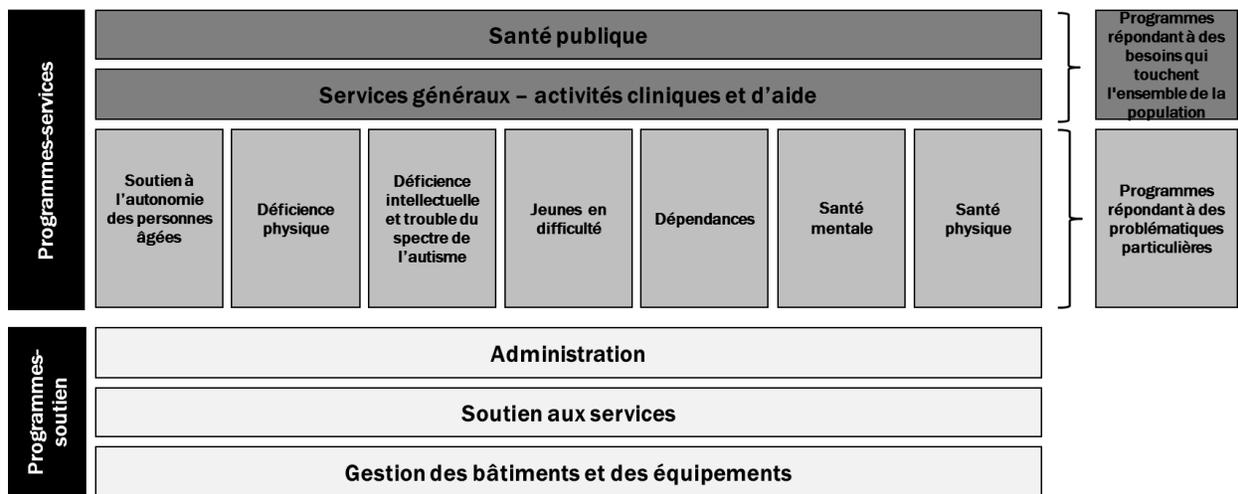
### Programmes-soutien

Les programmes-soutien regroupent les activités qui viennent appuyer les programmes-services :

- Administration;
- Soutien aux services;
- Gestion des bâtiments et des équipements.

## SCHÉMA 1

### Configuration d'ensemble



### 2.3 Programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population

#### Santé publique

La santé publique vise un grand objectif social : améliorer la santé et le bien-être général de la population par des actions qui se situent, la plupart du temps, avant que les problèmes ne surviennent. Le programme Santé publique est fondé sur une perspective populationnelle, c'est-à-dire qu'il s'adresse à l'ensemble de la population. Les actions de santé publique peuvent toutefois viser des groupes cibles qui partagent certains traits communs tels que l'exposition aux mêmes facteurs de risque, les conditions de vie particulières, etc.

#### Services généraux – activités cliniques et d'aide

Le programme Services généraux – activités cliniques et d'aide exclut les activités de promotion-prévention. Ce programme regroupe les services qui s'adressent à l'ensemble de la population, qui sont des services de proximité, c'est-à-dire des services qui sont accessibles localement à partir d'un établissement, du cabinet de médecins ou du groupe de médecine de famille, ou qui sont généralement des services individuels destinés à répondre aux besoins des personnes présentant des problèmes ponctuels et aigus.

Exemples : information, orientation, services infirmiers (ex. : Info-Santé, services de santé courants, etc.), services de nutrition, etc.

## **2.4 Programmes-services répondant à des problématiques particulières**

### **Soutien à l'autonomie des personnes âgées**

Le programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées regroupe tous les services donnés dans un établissement, à domicile ou ailleurs, qui sont destinés aux personnes en perte d'autonomie principalement en raison de l'avancement en âge, et ce, peu importe la condition : perte d'autonomie fonctionnelle, problèmes cognitifs (ex. : maladie d'Alzheimer) ou maladies chroniques, et à leur entourage.

Pour les personnes en perte d'autonomie, il ne s'agit pas nécessairement de guérir, mais davantage de compenser la détérioration des conditions de santé, de miser sur le potentiel résiduel et d'assurer la sécurité des personnes dans leur résidence.

### **Déficience physique**

Le programme Déficience physique regroupe les services visant à répondre aux besoins des personnes qui, peu importe leur âge, ont une incapacité significative et persistante, ainsi qu'à leur entourage. Les services prévus pour les personnes qui ont une maladie dégénérative et qui correspondent à un profil de besoins du type déficience physique (ex. : sclérose en plaques, ataxie de Friedreich) font aussi partie de ce programme.

Les services destinés aux personnes présentant une déficience physique visent à développer et à maintenir leur autonomie fonctionnelle, à compenser leurs incapacités et à soutenir leur pleine participation sociale.

### **Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme**

Pour le volet déficience intellectuelle, le programme regroupe les services destinés à répondre aux besoins des personnes qui ont un fonctionnement cognitif général significativement inférieur à la moyenne, accompagné de difficultés d'adaptation apparaissant pendant l'enfance. Les services de ce programme permettent de réduire les conséquences de la déficience, de compenser les incapacités et de soutenir l'intégration sociale.

Ce programme comprend aussi les services offerts aux personnes aux prises avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

### **Jeunes en difficulté**

Le programme Jeunes en difficulté regroupe les services destinés aux jeunes – de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte – qui présentent des problèmes de développement ou de comportement, ou qui ont des difficultés d'adaptation sociale (délinquance, violence, idées suicidaires, etc.). Ce programme s'adresse également aux jeunes qui ont besoin d'une aide appropriée pour assurer leur sécurité et leur développement (abus, négligence, etc.) ou pour éviter que ceux-ci ne soient compromis. Ce programme comprend aussi des services destinés aux familles des jeunes concernés.

## **Dépendances**

Le programme Dépendances vise à répondre aux besoins de toute personne présentant des comportements à risque ou des troubles liés à l'utilisation d'une substance psychoactive ou aux jeux de hasard et d'argent. Le programme comprend l'ensemble des services publics du réseau de la santé et des services sociaux pouvant être appariés aux besoins de ces personnes ainsi qu'à ceux de leur entourage.

Le programme comprend notamment des services de détection et d'orientation vers les services appropriés, d'intervention précoce, de gestion de l'intoxication et du sevrage, de réadaptation externe et avec hébergement, de traitement des troubles liés à l'usage d'opioïdes avec médication de substitution, de réinsertion sociale et de soutien à l'entourage.

## **Santé mentale**

Le programme Santé mentale vise à permettre à toute personne dont la santé mentale est perturbée, et à sa famille, d'obtenir une réponse adaptée à ses besoins ainsi qu'une attention appropriée à sa situation.

## **Santé physique**

Le programme Santé physique s'adresse à toute personne qui est aux prises avec une maladie, un symptôme ou un traumatisme et qui doit recevoir des soins et des traitements spécialisés et surspécialisés. Il s'adresse également à toute personne aux prises avec une maladie qui exige un suivi systématique et des services en continu.

Le programme Santé physique comprend donc précisément les urgences, les épisodes de soins aigus, les visites en soins ambulatoires qui sont spécialisés et surspécialisés ainsi que les visites spécialisées à domicile, les soins palliatifs, etc.

## **2.5 Programmes-soutien**

### **Administration**

Le programme Administration regroupe des activités de nature administrative. On trouve la gestion générale de l'établissement, l'administration des services techniques et les activités liées à l'intégration de l'informatique.

### **Soutien aux services**

Le programme Soutien aux services appuie la prestation des services aux usagers de l'établissement. Il comprend notamment la coordination des services aux usagers et des soins infirmiers et d'assistance, l'enseignement, les activités relatives à l'admission et à l'inscription des usagers, l'alimentation et la buanderie.

### **Gestion des bâtiments et des équipements**

Le programme Gestion des bâtiments et des équipements englobe, plus précisément, les activités qui touchent de près l'univers physique de l'établissement. Il concerne le fonctionnement des installations, leur entretien et leur réparation, le ménage, la gestion des déchets biomédicaux et la sécurité.

## 2.6 Ventilation par programme des dépenses du réseau

Les dépenses des programmes-services et des programmes-soutien du réseau comprennent des sommes provenant des crédits du programme 02 (services dispensés à la population) du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que des comptes à fin déterminée. Ces dépenses excluent le service de la dette et certaines activités connexes, notamment les régimes de retraite des employés.

Aux fins de présentation de l'ensemble des services aux usagers, à leurs proches et à la population, les dépenses des organismes communautaires ont été intégrées dans les programmes-services. Toutefois, la gestion financière de ces organismes demeure distincte.

**TABLEAU 14**

Ventilation par programme des dépenses du réseau<sup>1</sup>  
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021 <sup>P</sup>	Part relative 2020-2021 (%)
<b>Programmes-services</b>			
Santé publique	404	1 388	4,4
Services généraux – activités cliniques et d'aide	1 114	1 240	3,9
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	4 339	5 660	17,9
Déficience physique	765	853	2,7
Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	1 173	1 398	4,4
Jeunes en difficulté	1 546	1 755	5,5
Dépendances	147	169	0,5
Santé mentale	1 535	1 754	5,5
Santé physique	9 690	10 550	33,3
<b>Sous-total</b>	<b>20 713</b>	<b>24 767</b>	<b>78,1</b>
<b>Programmes-soutien</b>			
Administration	1 659	1 962	6,2
Soutien aux services	1 880	2 324	7,3
Gestion des bâtiments et des équipements	1 937	2 652	8,4
<b>Sous-total</b>	<b>5 476</b>	<b>6 938</b>	<b>21,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26 189</b>	<b>31 705</b>	<b>100,0</b>

P. Dépenses prévisionnelles.

1. Pour 2021-2022, la ventilation des prévisions n'est pas disponible. Une telle évaluation sera possible une fois le système comptable unique retenu et déployé avec une nouvelle charte comptable unique définie par tous les établissements de santé et de services sociaux.

## 2.7 Sources de financement des programmes du réseau

Cette section présente les sources de financement des programmes du réseau.

**TABLEAU 15**

**Sources de financement des programmes du réseau**  
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021 <sup>P</sup>
<b>Programmes-services</b>		
<b>Ministère de la Santé et des Services sociaux</b>		
Établissements de santé et de services sociaux <sup>1</sup>	23 911	30 017
Organismes communautaires régionaux <sup>2</sup>	703	853
<b>Sous-total</b>	<b>24 614</b>	<b>30 870</b>
<b>Contributions des usagers</b>		
Contributions des adultes hébergés	913	898
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	35	17
Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	87	69
Autres contributions des usagers <sup>3</sup>	227	190
<b>Sous-total</b>	<b>1 262</b>	<b>1 174</b>
<b>Autres ministères et organismes</b>		
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	69	59
Fonds d'assurance automobile du Québec	117	109
Loto-Québec	22	22
<b>Sous-total</b>	<b>208</b>	<b>190</b>
<b>Autres ajustements<sup>4</sup></b>	<b>105</b>	<b>-529</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26 189</b>	<b>31 705</b>

P. Financement prévisionnel.

1. Le montant 2020-2021 a été diminué des provisions, de l'ordre de 830 M\$, prises de façon exceptionnelle, dont la dépense ne se reflète pas dans les établissements.
2. Exclut les organismes communautaires nationaux.
3. Cette catégorie comprend des services dentaires non assurés par les établissements, des frais facturés aux non-résidents et des contributions versées par des tiers au profit d'usagers qui n'ont rien à déboursier.
4. Les « Autres ajustements » de 2020-2021 s'expliquent en majeure partie par des subventions exceptionnelles découlant de la pandémie aux partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, autres que les établissements, ainsi qu'à des charges non réparties en programme-services dans les dépenses des établissements relatives à la pandémie.



### 3 PERFORMANCE ET INDICATEURS DE RÉSULTATS

#### 3.1 Portrait de l'effectif et des établissements

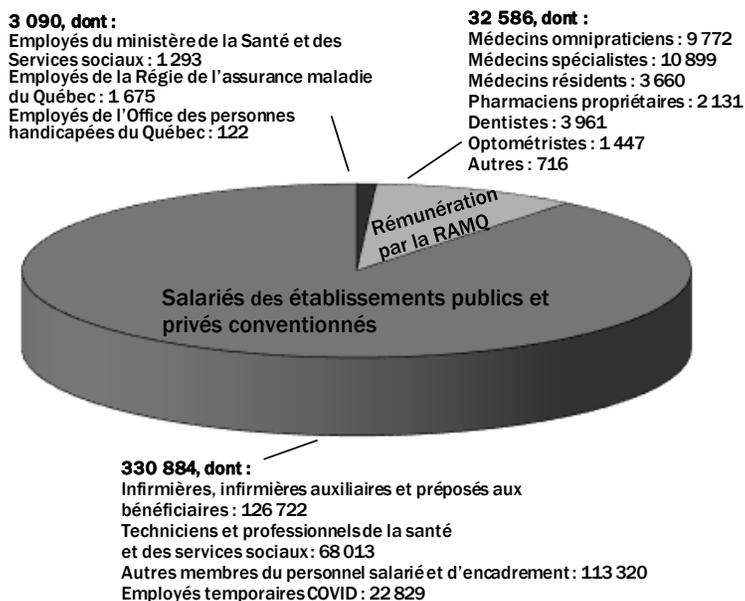
##### Effectif

L'effectif comprend le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, les professionnels médicaux et cliniques touchant une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ainsi que le personnel du ministère de la Santé et des Services sociaux, de la RAMQ et de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), soit 366 560 personnes, représentant 8,1 % de la population active du Québec. Au 31 mars 2021, on comptait :

- 330 884 salariés dans les établissements publics et privés conventionnés, dont 126 722 infirmières, infirmières auxiliaires et préposés aux bénéficiaires, 68 013 techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux et 113 320 autres membres du personnel, dont 10 214 gestionnaires, soit un taux d'encadrement moyen de l'ordre de 3 %.
- 32 586 professionnels touchant une rémunération de la RAMQ, dont 9 772 médecins omnipraticiens, 10 899 médecins spécialistes et 3 660 médecins résidents ainsi que 2 131 pharmaciens propriétaires, 3 961 dentistes et 1 447 optométristes;
- 1 293 employés au ministère de la Santé et des Services sociaux, 1 675 à la RAMQ et 122 à l'OPHQ.

##### GRAPHIQUE 2

Effectif au 31 mars 2021  
(en nombre)



## **Établissements**

Au 31 mars 2021, le réseau de la santé et des services sociaux comptait 34 établissements publics administrés chacun par un président-directeur général ou directeur général. Ces établissements sont composés de :

13 centres intégrés (CISSS) dont chacun est un établissement issu de la fusion de tous les établissements publics;

9 centres intégrés universitaires (CIUSSS), car ils se trouvent dans une région sociosanitaire où une université offre un programme complet d'études prédoctorales en médecine ou parce qu'ils exploitent un centre désigné « institut universitaire » dans le domaine social;

7 établissements non fusionnés rattachés au Ministère et qui offrent des services spécialisés et surspécialisés au-delà de leur région sociosanitaire d'appartenance, soit 4 centres hospitaliers universitaires (CHU), 2 instituts universitaires (IU) et 1 institut;

5 établissements publics, non visés par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (LMRSSS), qui desservent une population nordique ou autochtone.

## 3.2 Volumes et nature des soins et services

Cette section présente brièvement l'évolution du volume et de la nature de certains soins et services offerts aux usagers, à leurs proches et à la population.

**TABLEAU 16**

### Volumes de soins et services rendus par programme et par service

Programme	Service	Unité de mesure	Volume	
			2019-2020	2020-2021
Soutien à l'autonomie des personnes âgées / déficience physique / déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	Heures de service rendues en soutien à domicile - Toutes clientèles	Heure de prestation de services	22 668 416	24 446 560
		Usagers	369 524	397 702
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	Hébergement en établissement Ressources intermédiaires et ressources de type familial	Jour-présence	13 536 099	12 290 343
		Jour rétribué	3 787 046	3 810 727
Déficience physique	Adaptation – réadaptation	Heure de prestation de services	3 020 784	2 799 962
		Usagers	92 675	91 084
Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	Ressources intermédiaires Ressources résidentielles, assistance résidentielle continue Adaptation et soutien à la personne, à la famille et aux proches	Jour rétribué	1 930 365	1 882 078
		Jour rétribué	261 896	276 034
		Usager	39 453	38 284
Jeunes en difficulté	Signalements traités Services psychosociaux	Signalement	118 316	117 904
		Usager	140 813	140 743
Dépendances	Services en centres de réadaptation en dépendance	Usager	47 353	42 062
Santé mentale <sup>1</sup>	Hospitalisations Hébergement Services ambulatoires en première ligne	Jour-présence	892 635	772 345
		Jour-présence	183 490	168 839
		Usager	118 901	122 383
Santé physique	Jours-présence des usagers admis Interventions chirurgicales	Jour-présence	4 369 235	3 848 428
		Nombre d'interventions chirurgicales	523 439	412 638
	Urgence	Visite	3 694 282	2 716 912
		Visite	5 979 082	5 518 905
	Accouchements	Nombre d'accouchements	78 460	75 219
	Analyses de laboratoire <sup>2</sup>	Nombre d'analyses	203 622 819	187 839 743
	Soins palliatifs et de fin de vie	Usager	23 389	25 829
	COVID-19	Hospitalisations hors soins intensifs Hospitalisations en soins intensifs	Usager	—
Usager			—	3 942
Tests de dépistages PCR		Nombre de tests effectués	—	7 518 726
Vaccins		Nombre de doses données	—	1 408 119

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, états financiers, Med-Écho ainsi que le tableau de bord sur les indicateurs de gestion de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

1. Les derniers investissements en Santé mentale ont été faits pour le Suivi intensif variable (SIV), le Suivi intensif dans le milieu et les premiers épisodes psychotiques. La bonification de ces secteurs a pour objectif justement de prévenir les hospitalisations et les services ambulatoires en première ligne.
2. Le report de nombreuses activités de santé, dont notamment des interventions chirurgicales, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, a eu des répercussions sur les activités des laboratoires. Ainsi, ces activités délestées, qui normalement généraient un nombre important d'analyses préalables ou lors de leur exécution, ont causé cette diminution de volumétrie. Notons aussi une augmentation des analyses de laboratoires de plus grande complexité d'exécution dont des analyses génétiques en lien avec le dépistage et le criblage de la COVID-19.



## 4 SOURCES DE FINANCEMENT POUR CERTAINES ACTIVITÉS

### Contribution du régime public d'assurance médicaments

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des contributions des assurés et du gouvernement du Québec au financement du régime.

Le régime public d'assurance médicaments a représenté des dépenses de 4 861 millions de dollars en 2020-2021. De ce montant, 2 612 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, soit 53,7 % des coûts liés au régime public d'assurance médicaments. Les contributions des assurés se sont élevées à 2 249 millions de dollars, soit 46,3 %.

TABLEAU 17

Financement du régime public d'assurance médicaments  
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>P</sup>	Variation annuelle moyenne <sup>1</sup> (%)
<b>Contributions des assurés</b>				
Primes	1 234	1 243	1 489	9,8
Franchises et coassurances	972	1 006	1 145	8,5
<b>Sous-total</b>	<b>2 206</b>	<b>2 249</b>	<b>2 634</b>	<b>9,3</b>
<b>Contribution du gouvernement<sup>2</sup></b>	<b>2 520</b>	<b>2 612</b>	<b>2 662</b>	<b>2,8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 726</b>	<b>4 861</b>	<b>5 296</b>	<b>5,9</b>
<b>Part assumée par les assurés en %</b>	<b>46,68</b>	<b>46,27</b>	<b>49,74</b>	
<b>Part assumée par le gouvernement en %</b>	<b>53,32</b>	<b>53,73</b>	<b>50,26</b>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne de 2019-2020 à 2021-2022.

2. Excluant les contributions pour les dépenses de nature administrative du Fonds de l'assurance médicaments et en incluant, en 2020-2021, un revenu de 69 M\$ provenant d'une entente entre la Régie de l'assurance maladie du Québec et des grossistes en médicaments.

## Contributions par type de prestation d'assurance

Ce tableau explique le détail des contributions de chaque type d'assuré et de celles du gouvernement du Québec.

**TABLEAU 18**

**Contributions par type de prestation d'assurance, 2020-2021**  
(en millions de dollars)

	Financement				Part assumée par les assurés (%)
	Coûts	Contributions des assurés		Contribution du gouvernement	
		Franchises et coassurances	Primes		
<b>Prestataires d'une aide financière de dernier recours</b>	<b>713</b>	—	—	<b>713</b>	—
<b>Personnes âgées de 65 ans ou plus</b>					
Recevant au moins 94 % du Supplément de revenu garanti maximal	220	—	—	220	—
Recevant moins de 94 % du Supplément de revenu garanti maximal	1 474	261	213	1 000	32,2
Ne recevant aucun Supplément de revenu garanti	1 835	474	500	861	53,1
<b>Sous-total</b>	<b>3 529</b>	<b>735</b>	<b>713</b>	<b>2 081</b>	<b>41,0</b>
<b>Autres assurés</b>					
Adultes	1 076	271	530	275	74,4
Enfants de moins de 18 ans et personnes à charge handicapées	76	—	—	76	—
Personnes aux études à temps plein de 18 à 25 ans sans conjoint	17	—	—	17	—
<b>Sous-total</b>	<b>1 169</b>	<b>271</b>	<b>530</b>	<b>368</b>	<b>68,5</b>
<b>Autres<sup>1</sup></b>	<b>-550</b>	—	—	<b>-550</b>	—
<b>TOTAL</b>	<b>4 861</b>	<b>1 006</b>	<b>1 243</b>	<b>2 612</b>	<b>46,3</b>

Source : Régie de l'assurance maladie du Québec, *Rapport annuel de gestion 2019-2020*.

1. Il s'agit des sommes reçues en vertu des ententes d'inscription entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et les fabricants de médicaments, des montants forfaitaires versés en vertu de l'entente avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, des sommes récupérées auprès des personnes et d'autres redressements comptables.

## Contribution des adultes hébergés

Le tableau suivant présente l'évolution des contributions des adultes hébergés et du gouvernement du Québec pour les services d'hébergement en établissement.

L'hébergement des adultes en établissement a représenté des dépenses de 3 862 millions de dollars en 2020-2021. De ce montant, 3 203 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, soit 82,94 % des coûts liés à l'hébergement des adultes en établissement. Les contributions des usagers se sont élevées à 659 millions de dollars, soit 17,06 %.

TABLEAU 19

Financement<sup>1</sup> des services d'hébergement en établissement<sup>2</sup>  
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	Variation annuelle moyenne <sup>3</sup> (%)
Contributions des adultes hébergés en établissement <sup>4</sup>	687	659	-4,1
Contribution du gouvernement	2 886	3 203	11,0
<b>TOTAL</b>	<b>3 573</b>	<b>3 862</b>	<b>8,1</b>
<i>Part assumée par les usagers en %</i>	<i>19,23</i>	<i>17,06</i>	
<i>Part assumée par le gouvernement en %</i>	<i>80,77</i>	<i>82,94</i>	

1. Les données 2021-2022 ne sont pas disponibles au moment de la production des Comptes de la santé.
2. Excluant les contributions des ressources intermédiaires et des ressources de type familial.
3. Variation annuelle moyenne de 2019-2020 à 2020-2021.
4. Hébergement des adultes dans les établissements publics et privés.

## Financement du transport ambulancier

Les services ambulanciers ont représenté des dépenses de 878 millions de dollars en 2020-2021. De ce montant, 849 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, soit 96,7 % des dépenses liées au transport ambulancier. Les contributions des usagers et des autres organismes se sont élevées à 29 millions de dollars, soit 3,4 % des dépenses liées au transport ambulancier.

TABLEAU 20

### Financement du transport ambulancier, 2020-2021 (en millions de dollars)

	Contributions		Nombre de transports
	Montant	(%)	
<b>Contributions du gouvernement</b>			
Ministère de la Santé et des Services sociaux <sup>1</sup>	745	84,9	—
Transports assumés par les établissements de santé et de services sociaux <sup>2</sup>	95	10,8	445 388
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les prestataires de la sécurité du revenu <sup>3</sup>	9	1,0	61 209
<b>Sous-total</b>	<b>849</b>	<b>96,7</b>	<b>506 597</b>
<b>Contributions des usagers et des autres organismes</b>			
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail <sup>4</sup>	—	—	234
Société de l'assurance automobile du Québec	3	0,3	17 268
Particuliers	23	2,7	156 470
Autres <sup>5</sup>	3	0,3	19 134
<b>Sous-total</b>	<b>29</b>	<b>3,3</b>	<b>193 106</b>
<b>TOTAL</b>	<b>878</b>	<b>100,0</b>	<b>699 703</b>

1. En 2020-2021, les dépenses relatives à la COVID-19 du transport ambulancier terrestre et aérien s'élèvent à 51 M\$.
2. Coûts selon le tarif en vigueur, dont les transferts interétablissements et les transports justifiés des personnes de 65 ans ou plus.
3. Coûts de transport selon le tarif en vigueur.
4. Les coûts de la Commission sont inférieurs à 50 000 \$.
5. Sont notamment incluses les contributions du gouvernement fédéral, dont celles des ministres fédéraux de la Sécurité publique et de la Protection civile, de la Défense nationale, des Anciens Combattants Canada et de Santé Canada, les contributions des employeurs et les contributions de Sécurité publique Canada (pénitenciers).

Lorsqu'une tarification est appliquée, les contributions des usagers et des autres organismes couvrent uniquement 15,1 % des dépenses de fonctionnement. En effet, la facturation moyenne par transport est de 190,08 \$, alors que le coût réel moyen s'élève à 1 254,82 \$. Ainsi, la majeure partie des coûts est assumée par le gouvernement du Québec. En 2020-2021, le nombre total de transports effectués a été de 699 703, contre 761 879 en 2019-2020.

Il n'existe actuellement qu'un seul tarif sur la totalité du territoire québécois, soit 125 \$ pour la prise en charge d'un usager, auquel s'ajoute 1,75 \$ pour chaque kilomètre parcouru en ambulance.

## 5 DÉPENSES EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX ET SOURCES DE FINANCEMENT, 2020-2021

TABLEAU 21

Dépenses par entité, 2020-2021  
(en millions de dollars)

	Entités					
	Total	Fonds général	Régie de l'assurance maladie du Québec	Fonds de l'assurance médicaments <sup>1</sup>	Autres organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	Organismes du réseau <sup>2</sup>
<b>DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX</b>						
<b>Dépenses de programmes</b>						
- Fonctions de coordination	3 638	3 638	—	—	—	—
- Services dispensés à la population						
▪ Établissements de santé et de services sociaux	30 847	30 847	—	—	—	—
▪ Organismes communautaires et autres organismes	898	898	—	—	—	—
▪ Activités connexes	3 625	3 625	—	—	—	—
▪ Service de la dette	1 768	1 768	—	—	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>37 138</b>	<b>37 138</b>	—	—	—	—
- Office des personnes handicapées du Québec	13	13	—	—	—	—
- Régie de l'assurance maladie du Québec	10 643	10 643	—	—	—	—
- Condition des Aînés et des Proches aidants	26	26	—	—	—	—
<b>Sous-total - Dépenses de programmes</b>	<b>51 458</b>	<b>51 458</b>	—	—	—	—
<b>Autres dépenses</b>						
- Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	24	—	—	—	24	—
- Fonds de soutien aux proches aidants	18	—	—	—	18	—
- Régie de l'assurance maladie du Québec						
▪ Régime d'assurance maladie	7 989	—	7 989	—	—	—
▪ Régime public d'assurance médicaments	4 861	—	3 855	1 006	—	—
▪ Autres	776	—	776	—	—	—
▪ Frais d'administration	255	—	255	—	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>13 923</b>	—	<b>12 875</b>	<b>1 006</b>	<b>42</b>	—
- Centres intégrés et établissements	36 171	—	—	—	—	36 171
- Autres	5 288	—	—	3 923	1 107	258
<b>Sous-total - Autres dépenses</b>	<b>55 382</b>	—	<b>12 875</b>	<b>4 929</b>	<b>1 149</b>	<b>36 429</b>
<b>Éliminations des opérations entre les entités</b>	<b>-51 535</b>	<b>-46 301</b>	<b>-382</b>	<b>-3 910</b>	<b>-162</b>	<b>-780</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX</b>	<b>55 305</b>	<b>5 157</b>	<b>12 493</b>	<b>1 019</b>	<b>987</b>	<b>35 649</b>

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).

2. Y compris les comptes à fin déterminée.

## TABLEAU 22

### Sources de financement par entité, 2020-2021 (en millions de dollars)

	Entités						
	Total	Fonds général	Régle de l'assurance malade du Québec	Fonds de l'assurance médicaments <sup>1</sup>	Autres organismes budgétaires et fonds spéciaux	Organismes du réseau <sup>2</sup>	Fonds des services de santé
<b>SOURCES DE FINANCEMENT DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX</b>							
<b>Fonds des services de santé</b>							
- Cotisations des employeurs	7 687	—	—	—	—	—	7 687
- Cotisations des particuliers	296	—	—	—	—	—	296
<b>Sous-total</b>	<b>7 983</b>	—	—	—	—	—	<b>7 983</b>
<i>Proportion du financement</i>	14,4 %						
<b>Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis</b>							
- Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis	71	—	—	—	71	—	—
- Ministère des Finances	0	—	—	—	0	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>71</b>	—	—	—	<b>71</b>	—	—
<i>Proportion du financement</i>	0,1 %						
<b>Fonds de soutien aux proches aidants - Taxe sur le tabac et Intérêts</b>							
<i>Proportion du financement</i>	15	—	—	—	15	—	—
<i>Proportion du financement</i>	0,0 %						
<b>Contributions du gouvernement fédéral</b>							
- Transferts pour la santé							
▪ Transfert canadien en matière de santé	6 518	6 518	—	—	—	—	—
▪ Fonds ciblés	282	282	—	—	—	—	—
- Autres programmes							
▪ Accord sur la relance sécuritaire	2 078	2 078	—	—	—	—	—
▪ Fonds de soutien aux travailleurs autonomes essentiels de la COVID-19	438	438	—	—	—	—	—
▪ Entente relative à la Loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents	30	30	—	—	—	—	—
▪ Subventions versées aux établissements de santé et de services sociaux et autres organismes	272	—	—	—	2	270	—
- Impôt sur le revenu des particuliers							
▪ Portion notionnelle de l'abattement spécial du Québec relative au Transfert canadien en matière de santé	2 945	2 945	—	—	—	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>12 563</b>	<b>12 291</b>	—	—	<b>2</b>	<b>270</b>	—
<i>Proportion du financement</i>	22,7 %						
<b>Total à reporter</b>	<b>20 632</b>	<b>12 291</b>	—	—	<b>88</b>	<b>270</b>	<b>7 983</b>

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut les contributions des personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).
2. Y compris les comptes à fin déterminée.

TABLEAU 22 (suite)

Sources de financement par entité, 2020-2021  
(en millions de dollars)

	Entités						
	Total	Fonds général	Régie de l'assurance maladie du Québec	Fonds de l'assurance médicaments <sup>1</sup>	Autres organismes budgétaires et fonds spéciaux	Organismes du réseau <sup>2</sup>	Fonds des services de santé
<b>Total reporté</b>	<b>20 632</b>	<b>12 291</b>	—	—	<b>88</b>	<b>270</b>	<b>7 983</b>
<b>Contributions des usagers</b>							
– Régime public d'assurance médicaments							
▪ Primes	1 243	—	—	1 243	—	—	—
▪ Franchises et coassurances	1 006	—	—	1 006	—	—	—
– Contributions des adultes hébergés	898	—	—	—	—	898	—
– Suppléments pour chambres privées et semi-privées	17	—	—	—	—	17	—
– Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	69	—	—	—	—	69	—
– Autres contributions des usagers	190	—	—	—	—	190	—
<b>Sous-total</b>	<b>3 423</b>	—	—	<b>2 249</b>	—	<b>1 174</b>	—
<i>Proportion du financement</i>	6,2 %						
<b>Contributions – autres ministères et organismes</b>							
– Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	201	—	142	—	—	59	—
– Fonds d'assurance automobile du Québec	167	—	58	—	—	109	—
– Fonds de recherche du Québec – Santé	58	—	—	—	—	58	—
– Loto-Québec <sup>3</sup>	22	—	—	—	—	22	—
– Ententes réciproques avec les autres provinces	33	—	33	—	—	—	—
– Autres	68	—	1	—	5	62	—
<b>Sous-total</b>	<b>549</b>	—	<b>234</b>	—	<b>5</b>	<b>310</b>	—
<i>Proportion du financement</i>	1,0 %						
<b>Revenus d'autres sources</b>							
– Divers (services commerciaux, dons, etc.)	933	4	16	—	38	875	—
<b>Sous-total</b>	<b>933</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	—	<b>38</b>	<b>875</b>	—
<i>Proportion du financement</i>	1,7 %						
<b>Sous-total des sources de financement des dépenses de santé et de services sociaux</b>	<b>25 537</b>	<b>12 295</b>	<b>250</b>	<b>2 249</b>	<b>131</b>	<b>2 629</b>	<b>7 983</b>
<i>Proportion du financement</i>	46,2 %						
<b>Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général</b>	<b>29 768</b>	<b>29 768</b>	—	—	—	—	—
<i>Proportion du financement</i>	53,8 %						
<b>TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>55 305</b>	<b>42 063</b>	<b>250</b>	<b>2 249</b>	<b>131</b>	<b>2 629</b>	<b>7 983</b>

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut les contributions des personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).
2. Y compris les comptes à fin déterminée.
3. Contributions pour le financement du compte à fin déterminée (CFD) « Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques ».



## **6 CONCILIATION DES DÉPENSES DES COMPTES DE LA SANTÉ AVEC CELLES DE LA MISSION SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DANS LES COMPTES PUBLICS**

Les données financières aux fins des Comptes de la santé sont une consolidation des états financiers des entités du périmètre comptable du gouvernement du Québec du domaine de la santé et des services sociaux.

Les dépenses des Comptes de la santé sont différentes de celles de la mission Santé et Services sociaux dans les comptes publics.

De façon sommaire, les dépenses incluses dans les Comptes de la santé diffèrent de celles de la mission Santé et Services sociaux dans les comptes publics étant donné, notamment, que :

- les Comptes de la santé comprennent le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments sous la forme de franchises et de coassurances, alors que les comptes publics ne le considèrent pas;
- le service de la dette est inclus dans les Comptes de la santé, alors qu'il est présenté avec la mission Service de la dette dans les comptes publics;
- les dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants et du programme Condition des aînés et des proches aidants, après éliminations des dépenses interentités, sont présentées dans la mission Soutien aux personnes et aux familles dans les comptes publics;
- les Comptes de la santé comprennent un nombre plus restreint d'entités, alors que le périmètre comptable du gouvernement du Québec est plus large. Par conséquent, certaines dépenses apparentées sont éliminées au moment de la préparation des comptes publics, alors qu'elles ne le sont pas au moment de l'établissement des Comptes de la santé;
- les transferts financés par le régime fiscal sont exclus des Comptes de la santé, alors qu'ils sont présentés avec la mission Santé et Services sociaux dans les comptes publics.

La conciliation suivante permet le rapprochement entre les dépenses des Comptes de la santé et celles de la mission Santé et Services sociaux dans les comptes publics.

**TABLEAU 23**

**Conciliation des dépenses des Comptes de la santé avec celles de la mission Santé et Services sociaux dans les *Comptes publics 2020-2021***  
(en millions de dollars)

<b>Dépenses consolidées de la mission Santé et Services sociaux dans les <i>Comptes publics 2020-2021</i></b>	<b>53 339</b>
<b>(+) Éléments non inclus dans la mission Santé et Services sociaux</b>	
• Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances)	1 006
• Service de la dette des organismes autres que budgétaires, fonds spéciaux et organismes du réseau	593
• Fonds de soutien aux proches aidants et programme Condition des aînés et des proches aidants	40
<b>(+) Éliminations dans les comptes publics non considérées aux fins des comptes de la santé</b>	
• Contribution du gouvernement, à titre d'employeur, au Fonds des services de santé	837
• TVQ sur les dépenses de fonctionnement des organismes du réseau de la santé et des services sociaux	257
• Autres éliminations	180
<b>(-) Éléments inclus dans les comptes publics non considérés aux fins des comptes de la santé</b>	
• Transferts financés par le régime fiscal – crédits d'impôt remboursables <sup>1</sup>	-947
<b>DÉPENSES AUX FINS DES COMPTES DE LA SANTÉ</b>	<b>55 305</b>

1. Y compris, notamment, les crédits d'impôt remboursables pour le maintien à domicile des aînés, les aidants naturels, les frais médicaux et le soutien aux aînés.



